

AR PREFECTURE

016-200054047-20210518-2021_05_18_11-DE
Reçu le 20/05/2021

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de cette convention de mise à disposition d'un terrain de 37,80 m² situé chemin rural « Chez Rangeon » sur lequel est installé un ouvrage électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette mise à disposition
- **PRECISE** qu'ENEDIS est chargée, à ses frais, de la publication de cette convention au bureau des hypothèques
- **PRECISE** que la commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur la parcelle occupée par l'ouvrage électrique

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 mai 2021



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

